

Assemblée communale du 21 avril 2026 à 20h00
au bâtiment de la Léchère 2b

Présidence : M. Savio Michellod, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 31 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal in corpore. La majorité est à 16.

Excusés : Mme Fabienne Dietrich, Conseillère communale,
Mme Patricia Gabriel, secrétaire
Mmes Anne-Claude Vionnet et Jacqueline Sutter, M. et Mme Roger et
Ginette Vienne, ainsi que MM. André Droux, Frédéric Bracher et Jérôme
Lambert

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle 10 avril 2026, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout-ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mme Martine Rebetez et M. Jean-Pascal Ubertini sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025

2. Comptes 2025

- 2.1 Compte de résultats
- 2.2 Compte des investissements
- 2.3 Présentation du bilan
- 2.4 Rapport de la fiduciaire
- 2.5 Rapport et préavis de la commission financière
- 2.6 Approbation

3. Modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)

- 3.1 Présentation
- 3.2 Rapport et préavis de la commission financière
- 3.3 Approbation

4. Rapports des commissions communales

- 4.1 Rapport de la commission d'aménagement
- 4.2 Rapport de la commission des naturalisations
- 4.3 Rapport de la commission de l'énergie et environnement
- 4.4 Rapport de la commission en faveur des jeunes apprentis et étudiants

5. Informations communales

6. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est donc approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2025

En préambule, Mme Christine Varone précise que les comptes ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil communal dans sa séance du 30 mars 2026 et ont fait l'objet d'une revue détaillée avec la commission financière.

Notre nouvelle fiduciaire, la société Fidustrust Révision SA, les a vérifiés durant deux jours en mars et a émis ses rapports. Les comptes annuels 2025 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales. Une synthèse du rapport de l'organe de révision vous sera lu sous le point 2.4. du tractanda. Dans son rapport détaillé, la fiduciaire relève la conformité du système de contrôle interne (SCI) à la norme en vigueur. Des tests sur les contrôles ont été effectués, ce qui a permis de confirmer leur existence et leur efficacité. Aucune constatation importante n'est relevée sur l'établissement des comptes. Dans son rapport succinct, l'organe de révision recommande à la commission financière de proposer à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels 2025.

Ce soir, la présentation des comptes se veut synthétique avec des commentaires sur les écarts significatifs.

Les comptes de résultats et des investissements, ainsi que le bilan sont passés en revue. Les autres éléments composant les comptes, à savoir le flux de trésorerie et l'annexe, ne sont pas présentés ce soir. Seuls certains éléments sont relevés.

2.1 Compte de résultats

L'exercice 2025 se clôture avec un excédent de revenus de CHF 281'666.42, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 192'338.80. Ce résultat comprend un événement extraordinaire de CHF 98'706.97 relatif à la dissolution de la provision de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg.

Les autres variations s'expliquent par la conjonction de plusieurs éléments, soit principalement :

- des écarts nets aux différents budgets reçus des associations de communes pour un montant de plus de CHF 127'000.- ;
- des encaissements d'impôts sur les personnes physiques sur les exercices précédents supérieurs au budget de plus de CHF 174'000.- liés à de nombreux contribuables non taxés avec des revenus en progression par rapport au transitoire 2024 ;
- des encaissements d'impôts sur le bénéfice des personnes morales supérieurs aux attentes de plus de CHF 70'000.- liés à des taxations sur les années précédentes plus favorables qu'attendues, sans réel impact de la réforme fiscale ;
- ainsi que d'autres variations plus marginales non détaillées.

Ces recettes compensent largement l'excédent de dépenses.

Il convient finalement de relever que la comparaison avec le résultat 2024 est biaisée car le coefficient d'impôts retenu pour cette clôture était de 89% sur le revenu et la fortune pour les personnes physiques et, pour rappel, il est maintenant fixé à 84%.

Les charges de transfert (ou les charges liées), elles sont globalement inférieures au budget. À noter qu'au niveau des associations de communes, les écarts à leurs budgets s'élèvent à plus de Fr. 127'000.- en notre faveur. Les participations aux institutions privées sont légèrement en-dessous du budget. Cela concerne principalement la participation aux frais des samaritains.

En ce qui concerne les amortissements, ils étaient planifiés à hauteur de Fr. 189'557.-. Pour rappel, les amortissements sont comptabilisés d'une part pour les immobilisations et d'autre part pour les subventions et taxes.

Lors de l'établissement du budget 2025, les amortissements ont été établis sur la base de l'existant et, au cours de l'exercice, l'investissement du bâtiment de la Léchère 2b ayant été clôturé nous avons pris la décision d'impacter les comptes 2025 de la charge totale d'amortissement pour l'année 2025. En quelque sorte, on l'a un petit peu anticipé.

Tâches financées pour un financement spécial

L'approvisionnement et la protection des eaux sont des comptes qui s'équilibrent. Les attributions aux réserves s'élèvent à plus de Fr. 38'670.96 pour l'approvisionnement en eau, à plus de Fr. 55'547.17 pour la protection des eaux. Il y a eu des taxes de raccordement facturées en 2025 pour un peu plus de Fr. 5'000.-.

Au niveau des déchets, le taux de couverture pour 2025 atteint 77.6%, contre 76 % en 2024, et il est légèrement supérieur à la norme minimale de 70% qui est fixée pour les déchets. Notre participation à la commune d'Oron est conforme au budget et nous privilégions toujours le système des vignettes.

Mme Christine Varone commente les différents chapitres du compte de résultats :

0 Administration générale

Conforme au budget à Fr. 576'000.- après prise en compte des imputations internes selon les dicastères.

Les charges de l'exécutif sont légèrement supérieures au budget de Fr. 5'600.-.

Au niveau des services généraux, les frais de l'administration de l'ACV sont inférieurs de plus de Fr. 18'000.- au budget.

Les charges liées à l'informatique ont été plus élevées que prévu, d'environ Fr. 9'000.-.

Au niveau des immeubles de notre patrimoine administratif, les charges supplémentaires nettes sont supérieures au budget de Fr. 37'000.- et sont surtout liées au premier amortissement du bâtiment de la Léchère 2B qui a été anticipé ainsi qu'à des frais supplémentaires sur du matériel et d'autres fournitures mais aussi aux imputations internes des charges financières.

La charge de notre concierge est quant à elle en augmentation, car elle inclut de nouvelles tâches en support à notre employé communal.

1 Ordre et sécurité public, défense

Ce chapitre est supérieur à sa valeur nette au budget de Fr. 23'500.-. Il n'appelle pas de commentaire particulier, si ce n'est que des travaux ont été nécessaires sur le chauffage de la caserne et sur la ventilation de l'abri communal de protection civile.

2 Formation

Ce chapitre est globalement inférieur au budget de Fr. 31'000.-.

Le cycle scolaire primaire est supérieur aux prévisions de Fr. 7'000.-, en lien avec des frais légèrement supérieurs au budget et cela comprend également les camps scolaires. La participation au cycle d'orientation est inférieure au budget de Fr. 40'000.-, dû à un retour sur les comptes 2024.

Les coûts liés à l'accueil extrascolaire sont en hausse de Fr. 2'000.-, soit à Fr. 36'000.-.

3 Culture, sports et loisirs

Ce chapitre est globalement supérieur au budget de Fr. 21'000.-.

Les prestations de personnel de l'ordre de Fr. 12'000.- représentent les heures consenties aux divers entretiens des espaces et places.

Les autres variations par rapport au budget sont à mettre en lien avec des imputations internes pour la culture et l'organisation de la fête nationale à l'alpage en 2025.

4 Santé

Un poste très important pour les charges liées. Elles sont globalement inférieures aux prévisions de Fr. 56'000.-, soit un peu moins de 10%.

Les prestations du réseau santé et social de la Veveyse relatives aux homes, aux soins à domicile, à la coordination du réseau et aux frais de l'administration du réseau sont moins élevées que le budget.

Il en va de même pour notre participation aux samaritains et aux ambulances.

5 Prévoyance sociale

Globalement, inférieur au budget de CHF 63'000.-.

Légère diminution de la charge pour les structures d'accueil extra-familiales, à savoir les crèches et les mamans jours par rapport au budget. La charge avait été estimée sur la fréquentation effective et le niveau de subventions communales.

La diminution est importante, elle est de Fr. 66'000.- de notre participation aux frais intercommunaux d'assistance. Cela est lié à une ristourne 2024 plus importante que prévu de Fr. 21'000.-, à un retour pour 2025 de Fr. 20'000.- et à des acomptes également moins élevés.

6 Trafic et télécommunication

Ce chapitre est globalement supérieur au budget pour Fr. 19'000.-.

Traitement du personnel édilitaire : ce poste inclut les auxiliaires et les prestations sont en légère hausse par rapport au budget. Le salaire est réparti dans les différentes rubriques comptables selon les décomptes transmis.

Les achats de machines et de matériel d'exploitation ont été plus importants que prévu. A noter l'achat d'un pack de sécurité pour les manifestations.

Les honoraires de conseillers externes de Fr. 8'000.- concernent la mise en conformité des arrêts de bus à la Lhand (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées).

L'entretien des routes est supérieur au budget. Il est surtout lié à la réfection du pont sur les voies CFF pour un montant de Fr. 22'000.-.

Les prestations de tiers pour le service hivernal sont en baisse de Fr. 18'000.-.

À la suite du changement de locataire à la villa de l'édilité, des travaux de réfection, à savoir de la peinture et le changement de radiateur ont été nécessaires. A noter que le loyer a été adapté en conséquence. Au niveau des produits, il y a eu de la vacance à la villa, ce qui explique la diminution des produits.

La participation à l'Agglo Rivelac inclut pour 2025 une participation supplémentaire de Fr. 2.- par habitant.

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire

Les groupes de comptes 71 et 72, approvisionnement en eau et traitement des eaux usées, sont toujours des comptes qui doivent s'équilibrer. Les valeurs sont globalement inférieures au budget pour l'adduction et légèrement supérieures au budget pour les eaux usées.

L'entretien des installations est en dessous du budget. Il y a eu peu de fuites en 2025 et peu de besoins particuliers. Il n'y a pas eu non plus de relevé de conduite. Il en découle une attribution nette aux financements spéciaux sous les fonds propres, cela s'inscrit au passif de notre bilan de plus de Fr. 38'670.-. Un relevé de notre consommation d'eau pour l'année 2025 a été de 60'114 m³.

Les prestations du PGEE, soit du plan général d'évacuation des eaux, sont inférieures au budget de Fr. 13'000.-, alors que les frais d'entretien étaient eux plus élevés qu'attendu de Fr. 15'000.-. Il y a eu plus de réfections de regard et de grilles. Notre participation à la STEP est, elle, conforme au budget. Il en découle une attribution nette aux financements spéciaux de plus de Fr. 55'547.-.

Étant donné les horaires élargis de notre déchetterie, il y a plus d'heures qui sont facturées et donc imputées.

Les prestations du service technique intercommunal sont supérieures au budget de Fr. 15'000.- et concernent principalement les constructions. Il y a plus d'heures qu'en 2024, il y a aussi eu un changement de personnel. À noter qu'il n'y a pratiquement plus besoin de recourir à des prestataires externes.

Les autorisations de construire sont en baisses et il y a eu moins de facturation de prestations.

8 Economie publique

Ce chapitre est conforme au budget. Une économie de Fr. 5000.- a été réalisée sur le matériel d'exploitation de l'alpage et notre participation à la corporation forestière est en légère hausse de Fr. 3'000.- en lien avec l'exploitation.

9 Finances et impôts

La provision sur débiteur a été ajustée à la baisse de Fr. 27'000.-; un cas a pu être liquidé. Les pertes sont comptabilisées à réception des actes de défauts de biens et totalisent Fr. 28'000.-.

Les recettes sont globalement supérieures aux prévisions budgétaires et sont comptabilisées selon les coefficients d'impôts en vigueur, soit 84% pour les personnes physiques. Les impôts sur le revenu des personnes physiques des années précédentes sont supérieurs au budget de Fr. 134'000.-. Il y a beaucoup de contribuables qui ne sont pas taxés, avec une progression du revenu par rapport au transitoire qui avait été établi en 2024.

L'impôt sur les prestations en capital, qui est non prévisible, est supérieur au budget de Fr. 40'000.-. L'impôt à la source atteint Fr. 70'000.- et il est supérieur de Fr. 50'000.- par rapport au budget. Il y a de nouveaux propriétaires étrangers qui ont été taxés à la source.

Pour les impôts sur les personnes morales, plus particulièrement l'impôt sur le bénéfice, les encaissements sont supérieurs au budget de Fr. 70'000.-, dont Fr. 38'000.- pour les années précédentes sur des cotes qui sont déjà connues et qui sont à facturer. Ces taxations sont plus favorables qu'attendues et ne tiennent pas vraiment compte de la réforme fiscale.

Nous avons reçu du Canton la compensation cantonale liée à cette réforme fiscale pour un montant de Fr. 17'000.-.

Au niveau des impôts spéciaux, les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations immobilières sont en baisse et inférieurs au budget de Fr. 49'500.-. Il y a moins de transactions immobilières en 2025.

Les contributions immobilières, par contre, progressent et sont supérieures au budget de Fr. 38'000.-. Elles sont liées aux nouvelles constructions et aux rénovations. A relever encore que l'impôt sur les successions s'élève à Fr. 24'000.-.

La fortune de notre patrimoine financier comprend les immeubles de la Croix-Blanche, de la route d'Attalens 9 et de la Léchère 2B.

Les charges sur la Croix-Blanche sont en forte hausse et supérieures au budget. Des travaux d'étanchéité ont été nécessaires au-dessus de la salle du restaurant et une barrière a été aménagée pour un montant de plus de Fr. 32'000.-.

Au niveau du restaurant, par suite du changement de tenancier et malgré un budget adapté, il a été nécessaire de renouveler des installations et d'effectuer des travaux d'entretien en vue de la relocation pour un total de Fr. 27'000.-.

Pour la Léchère 2B, il convient de relever que les encaissements sont supérieurs de plus de Fr. 50'000.- par rapport aux charges, ce qui permet de couvrir les charges, y compris l'amortissement des locaux du patrimoine administratif de Fr. 48'000.-. Il en résulte sur cet immeuble un produit net de Fr. 11'000.- pour cet exercice.

Pour les intérêts, rappelons qu'ils sont répartis en fonction des différents postes du bilan au taux moyen de 0,98 %. Ce taux est en légère diminution par rapport à 2024 qui était de 0,99 %. Étant donné nos besoins et les renouvellements à court terme, nous avons fait appel à un courtier pour optimiser les conditions de financement.

La provision en faveur de la Caisse de pension de l'État de Fribourg a été dissoute pour un montant de plus de Fr. 98'700.-, elle n'était plus nécessaire et justifiée économiquement. Seul un montant de Fr. 30'200.- est encore dû pour 2026 et il est inscrit au bilan au 31 décembre 2025. Finalement, la clôture laisse apparaître le résultat 2025 pour Fr. 281'666.42.

2.2 Comptes des investissements

Le compte des investissements montre un excédent de recettes de CHF 247'603.85 (recettes de CHF 365'403.85 et dépenses de CHF 117'800.00) alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de CHF 1'314'464.65. Il n'y a pas eu d'avancement sur certains projets. Un investissement (conduite adduction - chemin des Granges) est achevé et clôture avec un montant disponible.

Madame Christine Varone commente quelques indicateurs financiers en lien avec les investissements.

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire

Nous pouvons vous présenter ce soir le décompte final de la conduite d'adduction au chemin des Granges. Les travaux se sont élevés à Fr. 72'105.05. Le budget voté pour cet investissement était de Fr. 75'000.-. Il en résulte un montant non utilisé d'un peu moins de Fr. 3'000.-.

Les eaux usées et les taxes de raccordement ont été facturées pour Fr. 5'300.-.

La charge d'un peu plus de Fr. 1'200.- concerne le projet des Moloks. L'investissement sera terminé en 2026.

La charge de plus de Fr. 34'549.- concerne l'aménagement de la place du village. Ce décompte a été présenté lors de l'assemblée des budgets 2026 et figure au bilan sous les autres immobilisations corporelles.

8 Economie publique

Le montant de Fr. 145'012.85 concerne le solde de la facturation de l'étape 2 des améliorations foncières. Des versements de subventions pour Fr. 112'500.- et un total de travaux pour plus de Fr. 250'000.-, ainsi que la facturation de l'étape 3 pour Fr. 5'550.-. Nous attendons le retour du canton pour finaliser l'étape 2 et refacturer au privé.

9 Finances et impôts

L'excédent de produits est de Fr. 247'603.85 et sous le groupe de compte 99, figurent les reports au bilan, à savoir les recettes pour plus de Fr. 365'400.- et des dépenses pour Fr. 117'800.-. Nous retrouvons également nos investissements nets pour plus de Fr. 247'603.-.

2.3 Présentation du bilan

Mme Christine Varone commente le bilan au 31 décembre 2025.

Le total du bilan passe de Fr. 11'234'392.42 au 1er janvier 2025 à Fr. 11'433'946.37 au 31 décembre 2025, soit une progression de CHF 199.50/m.

Quant au capital propre, il est composé de plusieurs postes.

Le capital propre représente 33,5 % du bilan. Il était de 30,7 % à fin 2024.

Bilan		Actifs		Passifs
Disponibilités et actifs à court terme	1 720 501			7 605 580 Fonds étrangers
Patrimoine administratif	5 087 619			1 393 041 dont subventions
Patrimoine financier	4 625 827			<u>Capital propre</u>
				1 022 846 Financements spéciaux
				261 190 Réserve liée au retraitement
				2 262 665 Résultats cumulés
Résultat annuel 2025				281 666
		11 433 947		11 433 947

Mme Christine Varone donne des explications sur les indicateurs financiers :

Indicateurs financiers MCH2 (repris de l'annexe)

Taux d'endettement net	99.19%	<100% bon
Part des charges d'intérêts	1.27%	0% - 4% : bon
Part du service de la dette	5.1%	5 - 15 % : charge acceptable
Dette nette par habitant en francs	3'488.48	2'501 - 5'000 CHF endettement important

2.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture des trois derniers paragraphes importants dans le rapport de l'audit des comptes annuels que l'organe a réalisé.

2.5 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

Les 12 et 18 mars 2026, les comptes de l'exercice 2025 ont fait l'objet d'une vérification par l'organe de révision, la fiduciaire Fidustrust Révision SA. Le 31 mars 2026, ils ont été présentés à la Commission financière par le Syndic, la responsable du dicastère des finances ainsi qu'un représentant de l'organe de révision. Lors de cette séance, M. Michaël Picard, réviseur responsable, a exposé le déroulement et la méthodologie de la révision, commenté les principaux résultats, et répondu aux questions des membres de la Commission.

Comptes de fonctionnement

Avec l'application du taux d'imposition des personnes physiques de 84%, tel qu'adopté au budget, le résultat présente un excédent de CHF 281'666.42, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 192'338,80, soit un écart favorable de CHF 474'005.22. L'excédent au bilan se monte à CHF 2'544'331.70 au 31 décembre 2025.

L'excédent dégagé par les comptes liés à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées a permis d'alimenter les réserves affectées au financement spécial du maintien de la valeur et de l'équilibre du compte. Celles-ci ont ainsi augmenté de CHF 38'670.96, pour un total de CHF 208'594.69 pour l'approvisionnement en eau et de CHF 55'547.17, pour un total de CHF 814'251.91 pour le traitement des eaux usées.

Le bâtiment administratif de la Léchère 2b a fait l'objet d'un premier amortissement au cours de l'exercice 2025, pour un montant de CHF 29'106.30.

À l'occasion du changement de tenancier du Restaurant de la Croix-Blanche, des travaux d'entretien ainsi que la mise à niveau de certains équipements ont été réalisés.

Les recettes fiscales ont globalement dépassé les prévisions budgétaires d'environ 10%.

Finalement, à la suite de la recommandation émise l'année dernière par l'organe de révision, le solde de la provision en faveur de la caisse de pension de l'Etat a été dissoute, générant un produit exceptionnel de CHF 98'706.97.

Compte d'investissement

Un seul investissement a été clôturé durant l'année 2025, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée. Il concerne des travaux de génie-civil pour le compte de l'approvisionnement en eau.

Remarques générales

Rapport de l'organe de révision

Dans le cadre de son premier mandat de révision des comptes, la fiduciaire Fidustrust Révision SA, représentée par son expert-réviseur, a transmis son rapport détaillé à la Commission financière sans formuler de recommandation particulière. Elle recommande à la Commission financière de proposer à l'Assemblée communale l'approbation des comptes annuels tels que présentés.

Constatations de la Commission financière

Les variations des charges liées intercommunales et cantonales, conjuguées à des recettes fiscales supérieures au budget ainsi qu'à la dissolution de la provision liée à la caisse de pension, ont permis de clôturer l'exercice avec un excédent de CHF 281'666.42. La Commission financière souligne que ce résultat correspond à l'équivalent de 10 points d'impôt sur le revenu des personnes physiques.

La Commission financière regrette le manque de transparence des associations intercommunales, tant au niveau de leurs investissements à venir que de leurs coûts de fonctionnement prévisionnels.

Préavis de la commission financière

La commission financière préavise favorablement les comptes 2025 tels qu'ils nous ont été présentés.

Remerciements

La Commission financière exprime sa gratitude au Conseil communal pour son engagement et la qualité de sa gestion des finances. Elle adresse également ses remerciements au personnel de l'administration communale ainsi qu'à Madame Varone pour la rigueur dans la tenue des comptes et la clarté de leur présentation.

2.6 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président précise que les comptes 2025 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil communal en séance du 30 mars 2026.

M. Michellod Vincent demande s'il serait possible d'apporter des précisions quant à ce qui vient d'être évoqué, au manque de transparence des associations intercommunales et de quelles associations exactement il s'agit ?

M. Bernard Rüegg indique que les associations intercommunales ont des buts qui sont plus ou moins précis mais des chiffres manquent un petit peu par rapport aux projets futurs. La commission financière a difficilement pu prendre position par rapport aux différentes associations. Durant les années passées et comme constaté dans les comptes, le poste concernant ces associations était plus élevé et ensuite plus bas puis il remonte mais il n'y a pas de vision à long terme dans les projets.

Concernant les associations concernées par cette question, M. Ludovic Gabriel répond qu'il s'agit de toutes les associations dont la commune fait partie, aucune association n'a été ciblée de manière précise.

M. Pierre-Philippe Durussel précise qu'au niveau des investissements, il manque une vue globale de l'ensemble des investissements à venir des différentes associations. Chacune fait sa planification de manière individuelle et à aucun moment on ne dispose d'une vision agrégée, synthétique de l'ensemble des associations. Au niveau des coûts prévisionnels, cela se remarque régulièrement dans le budget. Les charges budgétées sont à un certain niveau et en finalité, dans les comptes, celles-ci sont sensiblement inférieures à ce qui a été demandé. Les budgets prévisionnels sont, selon M. Jean-Philippe Durussel, surévalués par rapport à la réalité et cela pas seulement une année mais de manière répétitive.

M. le Président précise que la commune de Granges fait évidemment partie d'un certain nombre d'associations de communes, qu'il y en a trois principales : l'ASSCOV pour le CO de la Veveyse, le Réseau Santé et Social de la Veveyse et l'Association des communes de la Veveyse. Ensuite, il y a pour l'eau : la VOG et l'AVGG et aussi les Secours Sud fribourgeois qui concernent les pompiers, les ambulances. Il y en a d'autres moins importantes ou à des niveaux inférieurs, comme par exemple, pour l'école primaire, on n'est pas en association de communes mais en entente intercommunale avec Attalens et Remaufens.

Il s'agit du lot de petites communes, comme Granges, qui ne peuvent assumer certaines tâches seule. La particularité de ces associations est que leurs budgets ne sont pas approuvés par les législatifs des communes mais par des assemblées de délégués constituées de conseillers communaux. Régulièrement les législatifs d'autres communes du district font part d'une certaine frustration car, effectivement, les législatifs ne peuvent pas dire grand-chose ni sur le fonctionnement ni sur les investissements de ces associations. Cependant, il faut garder à l'esprit que ces associations répondent à des besoins bien précis comme le CO de la Veveyse entre autres.

Pour le réseau santé et social de la Veveyse, l'essentiel du budget concerne les salaires. Alors même si le budget est calculé au plus juste sur ce point, sachant qu'il s'agit d'une grosse entité qui compte plusieurs centaines de collaborateurs, il est difficile d'anticiper de manière très précise ces montants. De plus, les divergences entre les comptes et le budget proviennent essentiellement des salaires que ce soit au CO ou au réseau santé et social de la Veveyse.

Chacun fait tout ce qu'il peut pour estimer les charges salariales au mieux mais il peut se passer plein de choses, des maladies, des congés maternité, des absences qui font qu'il peut y avoir des différences avec des remboursements d'assurances sociales, des remplacements qui ne sont pas payés aux mêmes tarifs. Donc tout cela explique en fait l'essentiel de ces divergences entre les comptes et les budgets. Selon M. le Président, il ne s'agit pas d'un manque de transparence mais d'une réalité qui fait que nous sommes en présence d'associations dont la taille est plus importante que celle de la commune de Granges.

Toujours selon M. le Président, on essaie d'être le plus transparent possible, toutes les informations demandées sont transmises à la commission financière et les associations elles-mêmes essaient d'avoir des budgets les plus serrés possibles mais il est vrai que ces dernières années, il y a systématiquement eu des excédents qui ont été remboursés aux communes. Cela explique une partie des excédents de produits réalisés dans toutes les communes de la Veveyse, pas seulement à Granges.

Mme Martine Rebetez relève que cela fait 10 ans que nous avons un budget avec toujours des surprises qui viennent, comme expliqué plus avant, que cela vient une fois d'une place, une fois d'une autre mais quand c'est année après année, pendant dix ans, ce ne sont plus des surprises, vous avez utilisé le mot système, c'est un système. Donc qu'est-ce que vous pourriez faire pour prendre en compte le fait qu'on sait maintenant que notre budget est systématiquement sous-estimé et que du coup nos impôts sont trop élevés ?

M. le Président répond que nous pouvons sous-évaluer les budgets avec le risque de se retrouver avec une mauvaise surprise. Cependant, il fait aussi remarquer que ce soient les pour les communes, les cantons, la Confédération, il y a systématiquement des budgets déficitaires ou légèrement déficitaires et des comptes positifs. Il s'agit-là d'une réalité qui n'existe pas qu'au niveau communal mais à tous les autres niveaux. Il concède toutefois que cela a un impact sur la fiscalité et c'est pour ça que du côté de la commune de Granges nous essayons d'être au plus proche de la réalité lors de l'établissement des budgets.

Comme constaté, une bonne partie des différences entre les comptes et les budgets provient des charges liées, qu'elles soient intercommunales ou cantonales. Comme déjà dit, nous faisons vraiment de notre mieux à ce niveau-là. La seule chose que les associations pourraient faire, c'est de prendre le risque de sous-évaluer leurs budgets avec le risque de devoir redemander de l'argent aux communes en cours d'exercice, ce qui peut aussi poser des problèmes de liquidité.

Statistiquement, ce risque est faible selon Mme Martine Rebetez même plus que faible, puisqu'il est de zéro, ce n'est jamais arrivé. Il est faible indique M. le Président jusqu'à présent.

Mme Martine Rebetez demande pourquoi nous allons du côté où la statistique montre que le risque n'existe pas pour aller systématiquement du côté où l'on sait que nous allons avoir trop ?

M. le Président lui répond que c'est l'excès de sécurité suisse ; il n'a pas d'autres explications à cette situation. En tout cas au CO, ce point a déjà été discuté et la situation a déjà été améliorée, les excédents sont bien moins importants qu'avant et là, la quasi-totalité de l'excédent vient d'une surévaluation des salaires par l'Etat de Fribourg, ce n'est même pas les communes, c'est l'Etat de Fribourg et on ne peut strictement rien faire.

Mme Martine Rebetez constate que l'on prend de la marge à tous les niveaux et qu'il faudrait quand même assumer cette situation et puis renoncer à ces impôts qui sont trop élevés.

M. le Président indique que nous pouvons prendre acte et transmettre aux associations de communes ; il suggère même de transmettre aux cantons dans son autre fonction mais c'est difficile de faire bouger les choses.

Mme Martine Rebetez imagine bien que la commune de Granges ne peut rien à ce niveau-là, mais au moins pour la commune, on pourrait faire un budget qui tienne compte de cette réalité observée depuis tant d'années.

Mme Christine Varone intervient en indiquant que c'est quand même compliqué dans le sens où les chiffres des charges liées nous sont transmis et doivent être repris en l'état. Au niveau du budget 2025, à mettre en relation avec les comptes 2025, les charges de transfert sont juste inférieures à 70 % du total de budget. Cela signifie que 70 % de notre budget est donné par ces chiffres transmis. Ensuite, au niveau de nos recettes nous parlons toujours, pour évaluer nos projections d'impôts et nos produits, des statistiques cantonales et là aussi, il y a eu une erreur. Nous nous basons de plus toujours sur des chiffres datant de deux ans au moment d'établir notre budget.

Nous remarquons aussi, avec le retard pris par le canton, que nous avons des taxations sur les années précédentes clairement sous-évaluées parce que les statistiques n'étaient pas correctes, et qu'il y a eu en plus une progression. Nous adaptons aussi ces calculs pour qu'ils s'approchent de la réalité, mais c'est très compliqué. Par ailleurs, la loi nous oblige à présenter des budgets équilibrés donc nous y sommes tenus.

Mme Martine Rebetez demande si nous avons une certaine marge, un certain pourcentage ?

Mme Christine Varone lui indique que nous avons une petite marge en référence à l'ancienne présentation des comptes. Nous avons la fameuse référence des 5 % qui permettait de présenter un déficit budgétaire mais maintenant, nous devons avoir des budgets équilibrés. Par exemple, pour l'exercice 2026, nous avons présenté un budget déficitaire et utilisé la réserve de réévaluation MCH2 disponible pour combler ce déficit. C'est un petit peu le seul levier que nous avons pour essayer de trouver une alternative à cette façon certainement très suisse, de viser la sécurité plutôt que l'agressivité.

Nous avons vraiment très peu de marge de manœuvre, mais par contre, nous intervenons aussi régulièrement au niveau des assemblées des délégués, voire de manière systématique, pour notre commune. Nous le mentionnons aussi pour les conseillers impliqués dans les commissions financières ou directement en Assemblée par rapport à la position qu'a le Conseil communal. Nous représentons un petit peu moins de 5 % de la clé veveysane et ce n'est jamais simple de trouver des majorités.

Mme Martine Rebetez remercie pour ces explications et pour le fait que la commune essaie d'améliorer les choses.

M. Pierre-Philippe Durussel fait remarquer que par rapport aux chiffres, les charges liées au budget c'est 68 % et dans les comptes, il est indiqué que c'est 58%. On voit bien l'écart important à l'origine de la remarque de la commission financière. In fine, les excédents année après année, c'est du pouvoir d'achat qui est retiré inutilement aux citoyens. Les résultats cumulés s'élèvent à CHF 2,5 millions maintenant et si une fois on a un résultat négatif, ce n'est pas encore la faillite de la maison. CHF 2.5 millions, c'est le 50% du budget annuel de la commune.

Mme Christine Varone précise que nous avons toujours ce garde-fou de la loi qui nous dit que notre budget doit être équilibré et que nous avons très peu de marge de manœuvre par rapport à ces quasi 70% de charges liées.

M. le Président précise que cette manière de faire était possible avec l'impôt dynamique que nous avons pratiqué pendant 10 ans mais que cela nous a été interdit par le canton. Cela permettait justement de rendre à posteriori une partie des points d'impôt à la population mais nous n'avons plus le droit de faire ça, ce qui explique que nous avons un taux d'impôt fixe prenant en compte cette marge de sécurité que tout le monde applique à tous les niveaux et qui se répercute en définitive sur les communes en bout de chaîne.

Mme Martine Rebetez demande à M. le Président, qui est aussi dans le législatif cantonal, de lui expliquer pourquoi le canton empêche de faire ce système ? Quel est l'intérêt du canton à empêcher les communes de fonctionner de la sorte ?

M. le Président répond que c'est pour des raisons légales selon eux. Donc, il y a une question parlementaire qui a été déposée sur ce sujet-là au canton pour demander pour quelles raisons justement ce système avait été interdit. Et ils ont avancé des raisons légales. Ce sont les raisons que nous vous avons données lorsque la discussion a eu lieu, à savoir la prévisibilité, la stabilité de l'impôt.

Nous pouvons ne pas être d'accord, mais en tant que député, nous n'avons pas la possibilité d'agir à ce niveau-là parce que c'est dans la loi fédérale et il faudrait remonter cela au Conseil national si nous voulons changer les choses.

Mme Martine Rebetez fait remarquer qu'on a des impôts trop élevés ; on a maintenant 50 % de ces 5 millions approximativement qui sont dans une réserve qu'on ne peut pas utiliser et on ne peut pas baisser les impôts qui correspondent à la réalité. C'est quand même assez extraordinaire, nous vivons dans un pays extraordinaire. Elle demande aussi pourquoi nous répétons cette situation année après année ?

M. le Président répond que oui, mais nous savons que la situation économique est quand même en train de se détériorer et que la situation décrite ne se répète pas année après année. En effet, depuis qu'il est là, durant ses cinq premières années de fonction, il a connu des budgets et des comptes déficitaires chaque année. Ensuite, il y a eu l'augmentation d'impôts en 2017 qui a permis d'avoir ces marges confortables. Nous avons baissé les impôts il y a une année qui nous permet d'être dans cette situation-là, d'entre-deux.

Mme Christine Varone indique que cette situation nous permet aussi de réaliser des choses au niveau local finalement. Nous sommes très dépendants de notre district, de notre canton mais nous devons quand même avoir la possibilité d'offrir à nos citoyens des éléments locaux qui permettent de mieux vivre sur leur commune. Cela fait aussi partie de cet équilibre. Lorsque nous avons fixé ce taux d'impôt à 84 %, c'est aussi un élément qui a été pris en compte et qui donne encore cette marge de manœuvre. Elle nous permet de voir venir ces investissements de district dont nous allons parler juste après.

Avant de passer au vote, M. le Président précise que le Conseil communal ne peut pas prendre part au vote selon l'article 18, alinéa 3, de la loi sur les communes.

La parole n'étant plus demandée, les comptes de résultats et d'investissements 2025 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

M. le Président remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée mais aussi la commission financière pour la bonne collaboration pour l'année 2025 et pour l'ensemble de la législature.

3. Modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)

3.1 Présentation

M. le Président explique les raisons de cette modification.

La limite d'endettement actuelle est fixée à 70 millions de francs. Pour rappel, un vote a été fait il y a une année et cela permettait de réaliser le bâtiment « Bêta », donc l'extension du CO de la Veveyse qui a besoin de classes supplémentaires. La dette effective de l'association à fin 2025 se montait à Fr. 25,1 millions. L'estimation pour l'agrandissement du bâtiment « Bêta » est de Fr. 25,1 millions donc il s'agit du projet qui est en cours maintenant et qui devrait se réaliser dans les deux ou trois années à venir et nous avons le projet de créer un centre de natation et une salle de sport triple pour un montant de Fr. 52.3 millions de francs donc le montant total prévisionnel de la dette de l'association de communes serait de Fr. 102.9 millions de francs, soit bien au-dessus des 70 millions autorisés actuellement.

Dès lors, pour permettre la réalisation de ce centre de natation et de la salle de sport triple, il est nécessaire d'augmenter la limite d'endettement de 70 à 110 millions. En parallèle, il est proposé par l'association d'augmenter la limite d'endettement pour l'exploitation de Fr. 500'000.- à Fr. 3 millions cela permet d'anticiper la croissance des charges en personnel qui sera lié à la création de ce centre de natation et de cette salle de sport triple qui devra être exploitée et entretenue.

Pourquoi doit-on faire un centre de natation ? Parce que cette nouvelle infrastructure, est impérativement nécessaire pour remplacer la piscine actuelle de Châtel-Saint-Denis qui date d'un certain temps déjà puisqu'elle a été construite dans les années 70, donc elle a plus de 50 ans. Elle est régulièrement fermée pour cause de diverses pannes, fuites ou autres, ce qui est un véritable problème pour les écoles qui ne peuvent évidemment plus envoyer les élèves à la piscine durant ces périodes de fermeture. Dernièrement, la piscine a été fermée pendant plusieurs semaines.

Donc l'objectif, c'est d'espérer que cette infrastructure-là puisse survivre pendant les prochaines années, en tout cas jusqu'à la construction du nouveau centre de natation qui sera évidemment bien plus grand que la piscine actuelle qui a été construite en 1970.

Etant précisé encore qu'à l'époque, le district de la Veveyse comptait environ 8000 habitants et que nous sommes 22'000 habitants aujourd'hui, soit plus de 3 fois plus, cela reflète aussi la croissance démographique extrêmement importante du district de la Veveyse.

Un sondage a été réalisé dans toutes les écoles primaires et secondaires du district pour connaître leur besoin en heures de natation. Il ressort qu'un seul bassin comme c'est le cas actuellement n'est pas suffisant mais que la création de deux bassins est nécessaire pour pouvoir respecter le plan d'étude romand qui impose que tous les élèves sachent nager au moins 2 types de natation lorsqu'ils terminent l'école primaire. Aujourd'hui, en Veveyse, nous n'avons pas la capacité de respecter cette condition du plan d'étude romand faute de bassin suffisant.

Cette piscine permettra aussi d'offrir à la population un accès étendu pendant la journée, puisqu'il y aura justement des bassins supplémentaires et cela a donc aussi un intérêt pour la population en général et aussi pour les clubs sportifs et de natation qui existent soit dans le district, soit dans la région.

Les prochaines étapes de la réalisation de ce projet-là, pour autant bien sûr que les trois quarts des communes de la Veveyse représentant les trois quarts de la population acceptent la modification des statuts. Aujourd'hui, Châtel-Saint-Denis, qui représente quasiment 50 % de la population a déjà accepté et ce soir, les huit autres communes vont décider en même temps sur cette modification des statuts donc nous saurons demain ce qu'il en est.

Donc, les prochaines étapes, c'est le vote du crédit par l'Assemblée des délégués de l'association de communes en juillet de cette année. Ensuite, et c'est important de le dire, il y aura un référendum obligatoire sur ce projet-là, puisque le montant est supérieur à Fr. 30 millions, qui est la limite pour le référendum obligatoire, donc, cet automne, vous voterez sur le projet de centre de natation et de salle de sport triple. Si tout cela est accepté, la réalisation du projet pourra débuter dès 2027 et sa mise en service aura lieu en 2031. Nous espérons donc que la piscine actuelle survivra au moins jusqu'en 2031 pour nous permettre d'avoir ensuite un centre de natation tout neuf et adapté aux besoins de la population de la Veveyse.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président passe la parole à la commission financière pour son rapport et préavis.

3.2 Rapport et préavis de la commission financière

La Commission financière a pris connaissance de cette modification essentielle des statuts, qui fait passer la limite d'endettement de CHF 70 millions à CHF 110 millions pour les constructions et de CHF 500'000 à CHF 3 millions pour l'exploitation. Elle relève toutefois que cette nouvelle modification fait suite à celle présentée en avril 2025, qui faisait alors passer la limite d'endettement de CHF 50 millions à CHF 70 millions pour les constructions.

La Commission financière préavise favorablement à cette modification essentielle des statuts.

3.2 Approbation

M. le Président indique le Conseil communal a accepté cette modification à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

M. le Président remercie l'Assemblée ceci à double titre en tant que Conseiller communal, mais aussi en tant que Président de l'association des communes pour le CO de la Veveyse. Il espère un vote aussi unanime dans les sept autres communes qui tranchent sur ce sujet aujourd'hui.

4. Rapports des commissions communales

4.1 Rapport de la commission d'aménagement

M. Vincent Michellod, Président de la commission, donne lecture du rapport. Celui-ci est joint en annexe de ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. le Président, au nom du Conseil communal, tient à remercier les membres de la commission pour l'ensemble de leur travail et pour leur collaboration durant les cinq dernières années. Il n'y a effectivement pas forcément eu beaucoup de travail puisque le rôle de la commission est essentiellement de préavisier le plan d'aménagement local qui est terminé mais il y a néanmoins eu quelques petits sujets comme l'Agglomération Rivelac et d'autres.

Il remercie évidemment les deux membres démissionnaires, MM. Louis Philiponna et Vincent Michelod pour leur activité durant cinq respectivement vingt-deux ans au sein de cette commission, c'est une grande expérience qui s'en va et il les remercie en tout cas d'avoir collaboré avec le Conseil communal durant toutes ces années et souhaite également « bon vent pour l'avenir » à ces deux membres. M. le Président reviendra dans les informations du Conseil communal sur la question des commissions et de leur reconstitution pour la législature suivante.

4.2 Rapport de la commission des naturalisations

Mme Muriel Blommaert, Présidente de la commission :

En 2025, nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre au sein de la Commission en la personne de Mme Isabelle Gabriel. À la suite des changements de l'année précédente, nous nous sommes réparti les fonctions de présidence, vice-présidence et secrétariat comme suit :

Mme Muriel Blommaert a donc repris la présidence, la vice-présidence est assurée par Antoine Studer et le secrétariat par Joëlle Grangier.

La commission de naturalisation a traité une seule demande en 2025. Nous avons convié la personne concernée pour un échange fin octobre et avons délivré un avis favorable en vue de sa naturalisation.

M. le Président remercie l'ensemble des membres de la commission pour leur engagement durant ces cinq dernières années, même s'il n'y a pas eu énormément de naturalisation à Granges, c'est forcément le cas dans une petite commune, mais il y a quand même eu quelques dossiers et il y en a d'autres qui arrivent donc il y aura du travail cette année.

4.3 Rapport de la commission de l'énergie et environnement

Mme Catherine de Sousa, Présidente de la commission, donne lecture du rapport. Celui-ci est joint en annexe de ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. le Président remercie l'ensemble des membres de la commission pour leur engagement durant ces cinq dernières années et pour leur capacité à être très actifs au vu des nombreuses activités et événements qui ont été organisés par cette commission donc c'est très positif aussi que notre commune, malgré sa taille modeste, s'implique dans les sujets environnementaux et énergétiques qui sont, comme vous le savez, des sujets essentiels en ces temps et dans les années à venir.

4.4 Rapport de la commission en faveur des jeunes apprentis et étudiants

Mme Christine Varone, Présidente de la commission, donne lecture du rapport.

Le rapport sera très bref au sens où la commission en faveur des jeunes étudiants et apprentis n'a pas eu d'objet pour se réunir durant l'année 2025. Aucune demande de prêt n'a été déposée, et ce, malgré les communications diffusées à ce sujet. Il n'y a donc pas eu matière à convoquer les membres de la commission.

Lors de la prochaine législature, la commission aura la possibilité de se questionner sur l'attractivité de cette offre pour les jeunes et, cas échéant, de proposer peut-être des adaptations à son règlement ou réfléchir sur comment faire évoluer ce fonds qui a été mis à disposition de la commune pour ces jeunes en formation.

Donc les membres, pour rappel, de cette commission étaient Mmes Fabienne Ditrich et Roxana Egner et MM. André Droux et Jérôme Fornerod, ainsi que, pour le secrétariat, Mme Patricia Gabriel et moi-même en tant que présidente.

M. le Président remercie les membres de la commission qui n'a malheureusement pas pu octroyer de prêts. C'est dommage, mais si la réflexion a lieu sur peut-être de nouvelles modalités d'octroi de prêts ou d'autres types de financements, peut-être que cela intéressera plus de jeunes, qu'ils soient étudiants ou apprentis habitant la commune. M. le Président rappelle que ce fonds existe qu'il est possible « d'en parler autour de nous » si nous connaissons des familles qui auraient besoin de soutien dans le cadre des études ou de l'apprentissage d'un de leurs enfants.

M. le Président indique que tous les rapports des commissions ont été traités, celui de la commission financière a bien évidemment eu lieu sous le point des comptes 2025. Comme déjà mentionné, il tient à remercier l'ensemble des membres des commissions, qui sont des spécialistes importants pour le Conseil communal, puisqu'ils peuvent nous donner des impulsions, des éléments, des informations qui nous permettent de faire encore mieux notre travail. Il indique encore que les membres des commissions sont invités, tous les deux ans ou tous les trois ans, à un repas.

5. Informations communales

Gouvernance régionale

En décembre 2025, ce sujet a été évoqué mais sans donner la position de la commune de Granges sur les différentes variantes d'éventuelles fusions de communes qui étaient proposées. Depuis, le Conseil communal s'est prononcé sur la variante qu'on peut qualifier de grande fusion, donc une fusion à 9 de toutes les communes du district. À nos yeux, c'est la seule option de fusion qui permet de répondre aux problématiques actuelles, notamment, et on en a parlé tout à l'heure, en matière de financement des associations de communes puisqu'une fusion des 9 communes de la Veveyse permet non seulement d'assurer une meilleure coordination des investissements, puisqu'ils seront pour l'essentiel tous regroupés sous une seule entité, la commune, dont on ne connaît pas encore le nom, mais qui regrouperait les 9 communes de la Veveyse et d'autre part, ça permet de redonner la parole aux législatifs communaux puisque c'est le futur éventuel Conseil général de la commune fusionnée qui pourra approuver l'ensemble des investissements des associations de communes du district.

Alors évidemment, certaines associations de communes comme les Secours Sud Fribourgeois, la VOG pour les eaux ou l'AVGG pour l'adduction d'eau ne seraient pas concernées mais les investissements liés à ces 3 associations-là sont nettement moins importants en termes de montant que pour les 3 déjà citées.

À notre sens, les scénarios de fusion intermédiaires, donc des petites fusions, par exemple Attalens, Bossonnens, Granges et Remaufens peut-être, ne font pas de sens puisqu'elles ne règlent justement pas cette problématique des associations de communes mais qu'elles engendreront malgré tout des coûts importants sans nous permettre d'avoir non plus une taille critique, puisqu'avec 6 ou 7000 habitants, on serait certes une plus grande commune qu'aujourd'hui, mais toujours une commune de taille moyenne, alors que la fusion de l'ensemble des communes du district, ça représenterait 22'000 habitants, nous serions la 2^{ème} ou la 3^{ème} commune du canton mais c'est quand même quelque chose d'important et ça nous permettrait d'avoir du poids à Fribourg, c'est systématiquement un problème pour la Veveyse.

Dès lors, Granges maintient sa position initiale, soit la fusion à 9. Sachez que cette orientation-là, donc de se lancer dans une étude sur une fusion à 9, est soutenue par les 9 communes du district de la Veveyse. L'Assemblée des délégués de l'Association des communes de la Veveyse a approuvé en ce sens un crédit d'étude au mois de janvier dernier et cela permettra à cette étude de réunir toutes les informations nécessaires afin d'évaluer concrètement les impacts d'une fusion :

- Combien ça coûterait ?
- Quel serait l'impact sur les prestations communales ?
- Où se trouvera le bureau communal et ce genre de choses-là ?
- Quel serait le taux d'impôt ou comment seraient organisés les services ?

La population sera informée de manière régulière, non seulement dans le cadre des assemblées communales, mais il est aussi prévu d'organiser des séances d'information spécifiques, dans chaque commune, liées à ce projet de fusion. Et dans tous les cas, un vote consultatif est prévu au début de l'année 2027 afin de déterminer si oui ou non on poursuit dans le projet de fusion avec un vote sur la fusion en elle-même avant la fin de la législature, puisque si le projet devait se concrétiser, notre objectif, c'est que la fusion des communes soit actée pour 2031 donc Granges vivrait sa dernière législature.

M. Nicolas Berset demande si ce projet de fusion aurait pour effet qu'il n'y aurait plus d'associations mise à part le VOG et l'AVGG ? Oui, et il y aurait encore les Secours Sud fribourgeois, puisque ça regroupe les trois districts du sud du canton précise M. le Président.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au point suivant.

Bilan de législature

En début de la législature, le Conseil communal a souhaité, pour la première fois dans notre commune, malgré notre petite taille, établir un programme pour la législature qui était basé sur les trois piliers du développement durable.

Nous avons, durant les 5 dernières années, régulièrement communiqué sur l'avancée du Conseil communal sur ces objets-là. Sur notre site internet, un onglet spécifique a été créé sur lequel vous pouvez aller voir ce que nous avons fait en lien avec ces 3 piliers du développement durable. Nous constatons que nous avons pu réaliser de nombreux projets très concrets et certaines réalisations ont certes été relativement modestes, mais elles ont au moins le mérite d'exister.

Parmi les plus emblématique, figure bien sûr l'infrastructure dans laquelle nous nous trouvons ce soir, qui a été initiée sous la législature précédente et réalisée durant celle-ci.

Il y a aussi la reprise du restaurant, ce n'était pas forcément gagné d'avance lorsque M. Ahsan Khoshekdaman nous avait annoncé la résiliation du bail mais nous avons eu la chance d'avoir pu trouver un nouveau restaurateur qui a en plus ouvert un petit commerce qui était une demande de la population, notamment dans le cadre d'une séance citoyenne.

Le développement des lignes de bus aussi qui a connu une forte progression dès l'horaire 2022 avec des bus maintenant toute la journée, 7 jours sur 7, ce qui n'était pas le cas avant.

Et à cela s'ajoute aussi bien sûr la place du centre du village qui fait partie du projet de revitalisation qui avait été présenté à l'époque dont on a réalisé une petite partie de ce projet-là, mais on a pu faire quelque chose de bien avec les moyens qui sont les nôtres.

A cela s'ajoutent les différents règlements qui ont été approuvés ou modifiés durant les cinq dernières années. Ma collègue, Mme Catherine de Sousa, a parlé du règlement sur les subventions, mais il y a aussi le règlement de police qui est entré en vigueur.

Donc nous pouvons dire que le Conseil communal est satisfait du travail accompli durant ces cinq dernières années. Ces résultats ont été rendus possibles grâce à une équipe du Conseil communal et du personnel qui était soudée, qui a des compétences complémentaires qui nous ont permis d'avancer dans la bonne direction pour notre commune.

Si vous avez besoin d'informations sur le bilan de législature, vous avez reçu un tout ménage au mois de février et vous avez tous les détails sur notre site internet pour savoir tout ce qui a été concrètement réalisé à Granges.

M. le Président en profite d'ailleurs pour remercier la population de Granges qui nous a réélus, les cinq sortants du Conseil communal lors des élections de mars. C'est un grand honneur pour nous et sommes reconnaissants que vous nous ayez reconduits dans nos fonctions. Deux nouvelles personnes arriveront, qui sont présentes ce soir d'ailleurs et membres de la commission financière. Nous nous réjouissons de commencer la législature suivante.

Et à ce sujet-là, les commissions communales qui ont fait leur rapport devront toutes être totalement renouvelées lors de l'Assemblée communale constitutive. La date n'est pas encore fixée, mais on vous la communiquera dès que possible. Donc en cas d'intérêt à être membre d'une des 5 commissions qui ont fait leur rapport ce soir, n'hésitez pas à contacter soit les présidents qui étaient là ce soir, soit l'administration communale. Nous recherchons des membres puisqu'il y aura plusieurs démissions.

Pour information, la commission financière est composée de 5 membres, la commission d'aménagement de 7 membres, la commission des naturalisations de 5 membres, la commission de l'énergie et de l'environnement de 7 membres et la commission du fonds en faveur des jeunes apprentis étudiants de 6 membres.

Commission Seniors+

Mme Kimberly Castelberg informe que, hier soir, nous avons posé la dernière pierre de la législature à l'édifice pour les seniors de Granges et le règlement de la commission seniors a été validé. Donc Granges a maintenant une commission seniors.

Cette commission sera menée par le conseiller ou la conseillère en charge du dicastère y relatif. Mme Kimberly Castelberg est heureuse d'annoncer que les membres Mmes Jeanine Berset, Marie-Ange Berset, Suzanne Monnard, Patricia Gabriel et M. Louis Philippona sont motivés et forment une belle équipe. Un grand merci à chacun d'eux pour leur engagement.

Ils ont déjà organisé un déjeuner de printemps le 24 février 2026, qui a connu un joli succès. Ils planifient de continuer l'organisation d'événements spécifiquement pour les 65+ de Granges. D'ailleurs, pour celles et ceux qui sont concernés, vous recevrez prochainement une invitation pour le prochain événement, un repas de midi le 3 juin 2026 au restaurant du village.

Pendant 5 ans, Mme Kimberly Castelberg a œuvré, entre autres, pour l'application des mesures de la LSen dans le district et à Granges. La création d'une commission seniors était une grande étape dans la pérennisation des actions pour les seniors de Granges. Elle a donné son maximum pendant ces 5 ans et est heureuse de cette dernière étape. Elle espère avoir rendu autant que ce village lui a donné et elle remercie l'assemblée de sa confiance durant son mandat.

M. Bernard Rüegg souhaite apporter un complément d'information pour les personnes intéressées à se présenter dans les commissions. Habituellement, le canton propose en début de législature une formation à l'intention des membres de ces commissions ce qui peut amener à motiver quelques personnes.

M. le Président confirme cette information et indique qu'effectivement, même si vous ne connaissez pas forcément les thématiques des commissions, des formations sont offertes par le canton de Fribourg, qui sont très intéressantes et très bien réalisées. Donc n'hésitez pas, si ça vous intéresse, à vous impliquer dans la vie de la commune et de voir un peu l'envers du décor sur le fonctionnement d'une commune.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au point suivant.

6. Divers

Au nom de la commission financière, M. Bernard Rüegg, tient à remercier MM. Jean-Pascal Ubertini et Ludovic Gabriel, qui ont été élus au Conseil communal et qui vont, par conséquent, quitter la commission financière, pour leur participation, leur engagement lors des débats que ce soit sur les comptes, les budgets, ce fût un grand plaisir de les avoir dans la commission avec leur bon cœur et leur ambiance agréable.

Mme Martine Rebetez aimerait faire part d'un problème qui s'aggrave dans le secteur Prey-Invuettes, ce sont des routes qui ont peu de circulation, où la très large majorité des gens roulent lentement. Ce sont deux routes où il y a beaucoup de promeneurs, des enfants et malheureusement, quelques fois dans la journée, il y a des chauffards.

La situation s'est beaucoup aggravée depuis qu'il y a le bus parce que clairement le bus, si jamais il n'y a personne qui demande un arrêt, il ne va pas se mettre de côté et puis il roule d'autant plus lentement qu'il prend de l'avance donc il fait du 20 km/h sur tout le trajet et on peut comprendre qu'il y a des gens qui sont exaspérés et qui utilisent des raccourcis pour aller passer devant le bus. Pour le moment, ce sont les chats qui se font écraser par ces chauffards mais on a vraiment souci par rapport aux enfants.

Elle demande à la commune de prendre des mesures comme le 30 km/h qui aurait pour effet de limiter la vitesse et éventuellement aussi demander aux entreprises de transport que, aux arrêts où c'est possible, de mettre le bus de côté, pour laisser passer les voitures, parce que on peut aussi comprendre que les gens aient de la peine à faire Granges jusqu'à Jongny en étant bloqués à 20km/h.

M. le Président la remercie pour la remarque et en prend note. Il y a diverses mesures qui peuvent être prises, une réflexion sera faite sur ce qui est le mieux à faire. Une information sera donnée lors d'une prochaine Assemblée communale sur ce qui est envisageable, que ce soit en lien avec le 30 km/h ou d'autres mesures qui seraient possibles.

M. Nicolas Berset à une question par rapport à l'éventuelle fusion : quand un problème qui viendrait à surgir comme sur une route ou s'il y a un futur investissement mineur qui toucherait la commune de Granges, comment cela sera traité en cas de fusion des 9 communes ? Est-ce que nous serions assez bien considérés ou représentés ou nous serions un petit peu la cinquième roue du carrosse ?

M. le Président comprend l'interrogation. Dans la mesure où il y aurait peut-être plus qu'une seule commune, il y aura des élus, en tout cas dans le Conseil général, qui émaneront de toutes les communes et qui pourront défendre leur ancienne commune mais le but d'un Conseil communal, quelle que soit la taille de la commune, est de s'intéresser à toute la commune, pas seulement à son quartier ou à son village. C'est déjà le cas aujourd'hui alors certes, c'est à une autre échelle, mais je ne vois pas pourquoi dans une plus grande commune, on oublierait ce qui se passe dans la périphérie. Cela dépendra bien évidemment de qui est élu, de quels sont les budgets mais déjà aujourd'hui, on sait que si on veut faire avancer des projets dans les communes, cela nécessite des moyens et ce qui est certain, c'est que dans une commune plus grande, on aura plus de moyens. Il y aura aussi des services professionnels qui pourront suivre ces éléments. Pour les routes, aujourd'hui à Granges, on a bien une collaboration avec le service technique d'Attalens, mais elle est très ponctuelle.

Dans la mesure où on a une grande commune, il y aura un service dédié aux routes qui pourra gérer le réseau routier de manière professionnelle et, selon lui, cela ne peut avoir que des conséquences positives sur la gestion du réseau routier, si on prend cet exemple-là. Après, c'est difficile de dire les choses de manière très concrète et le but de l'étude en cours sera justement de pouvoir apporter des réponses précises à ces questions-là.

Mme Pascale Zimmermann aimerait savoir où en est le projet du centre du village ? Est-il envisagé d'instaurer le 30km/h ? Nous avons déjà des ralentisseurs mais qu'en est-il du projet du centre du village ?

Elle pose cette question par rapport aux pendulaires. Il y a beaucoup de trafic qui vient du Mont-Pèlerin aux heures de pointe pour les gens qui vont à la gare de Palézieux prendre le train. Même si nous ne pouvons empêcher ce trafic, elle fait remarquer que les communes aux alentours, comme Attalens qui a des ralentisseurs, Bossonnens qui a souvent le radar installé, beaucoup de choses sont entreprises pour faire ralentir le trafic mais qu'à Granges ce n'est pas forcément le cas. En effet, elle habite juste à la croisée du Mont-Pèlerin et il y a un « stop » mais qui n'est pas souvent respecté donc les gens qui arrivent depuis Mont-Pèlerin passent tout droit. Mme Pascale Zimmermann demande si quelque chose va se faire au centre du village ? Quand on parlait du 30 km/h, est-ce que ça pourrait se faire d'un endroit à un autre ?

M. le Président indique, qu'aujourd'hui, la mise en zone 30 des routes principales est devenue nettement plus compliquée tant au niveau fédéral que cantonal puisque la nouvelle législation dit clairement que les axes de transit doivent rester à 50 km/h donc c'est le cas de l'axe qui traverse Granges. La commune d'Attalens a pu faire sa zone 30 avant le changement légal mais aujourd'hui, si Granges demandait la mise en zone 30 du centre du village, on nous répondrait que ce n'est probablement pas possible parce que pas nécessaire vu la configuration aussi de l'endroit où l'on a fait des mesures.

Mesures que l'on pourra éventuellement communiquer à une prochaine Assemblée communale pour donner les résultats de ces mesures et savoir quel est le nombre de dépassements qui ont lieu sur le tronçon qui traverse la commune. Mais dans tous les cas, mettre l'axe principal en zone 30, c'est relativement compliqué et cela peut aussi avoir des conséquences négatives si le reste de la commune n'est pas placé lui aussi en zone 30. C'était la remarque aussi de Mme Martine Rebetez avant.

Donc cette question-là nécessite une vraie analyse sur la zone 30 pour la commune en général, pour le tronçon qui traverse le village en particulier, ça risque d'être compliqué.

Mme Pascale Zimmermann fait remarquer, une fois de plus, que dans les communes voisines des limitations de vitesse sont indiquées, que des radars sont régulièrement installés, mais que pour la commune de Granges rien de particulier n'est fait.

Elle ne dit pas que la vitesse n'est pas respectée mais qu'il y a quand même deux poids deux mesures, elle a le sentiment qu'autour, ils ont pu limiter la vitesse comme expliqué, mais que Granges ne souhaite pas adapter la vitesse. Elle trouve cela un petit peu frustrant parce qu'on traverse la ville de Fribourg à 30 km/h et puis dans les petits villages, on a aussi plus de gens qui viennent s'installer et puis on peut rouler plus vite.

M. le Président rappelle que la zone 30 à Attalens, sur la route cantonale, a été mise avant la législation. Aujourd'hui, il ne pense pas qu'ils pourraient le faire. Pour la ville de Fribourg, l'axe principal, enfin l'axe de transit qui traverse la ville, sa mise en zone 30 est contestée et il n'est pas sûr qu'ils pourront maintenir cela donc les choses sont en train d'évoluer malheureusement pour certains, pas dans le bon sens, mais le lobby des automobilistes qui veulent rouler à 50 ou le plus vite possible est très fort dans les parlements cantonaux et fédéraux c'est pour ça que ces législations-là passent.

Concernant justement le 30km/h, Mme Valérie Cottet fait remarquer que cela fait très longtemps, avant que la loi passe, que la population de Granges avait demandé ce 30 km/h et puis c'est quand même un petit peu regrettable que la commune n'ait pas bougé quand il a été demandé 30 km/h parce que c'était avant que ça passe. Bref, ça c'était pour finir la question.

Concernant la commune à 9 communes, Mme Valérie Cottet demande s'il y aura une votation, il y aura des présentations, où on pourra poser des questions, comment cela se passera-t-il ?

M. le Président répond que oui, dans le courant de l'automne, des séances d'information seront organisées dans toutes les communes de la Veveyse. Le préfet qui mène le projet sera présent, ainsi que le Conseil communal, et vous pourrez poser toutes vos questions sur l'étude en cours. Une fois l'étude terminée, les informations seront transmises à toute la population pour que tout le monde ait le même niveau d'information et la votation consultative aura lieu au début de l'année 2027 pour savoir si, oui ou non, on va plus en avant dans ce projet d'étude de fusion.

Il y aura deux votes, un vote début 2027 pour savoir si on fait l'étude finale qui nous permet d'élaborer une convention de fusion et un vote sur la convention de fusion qui est obligatoire et qui nécessite l'unanimité de toutes les communes.

M. Nicolas Berset revient sur la fameuse route des Marais. Est-ce que quelque chose se passe pour la circulation ? En effet, au mois de mars il a déjà trouvé 5 véhicules parkés dans le pré donc c'est à chaque fois à lui d'aller les débarrasser ?

M. Benoît Jordil indique que les formulaires ont été remplis pour les demandes de restrictions de circulation pour 4 chemins AF, dont le chemin des Marais, et que nous sommes dans l'attente de la position de la commission de classification des routes à ce sujet.

M. Vincent Michellod à une question de clarification, le chemin des Marais est pour 30% sur Granges et 70% sur Attalens, la limite est relativement proche de Granges. Est-ce qu'il y a unanimité de vue et position commune pour les deux communes ?

M. Benoît Jordil informe avoir a approché le Conseil communal d'Attalens qui est favorable, on s'est entendu que la commune de Granges fasse la demande et puis après les deux communes doivent de toute manière signer mais on a fait nous la demande de notre côté puisqu'on en avait quatre en même temps et puis si le retour est favorable, c'est clair qu'Attalens suivra cette possibilité pour qu'on puisse mettre la restriction.

M. Nicolas Berset demande si Attalens a co-signé notre demande ?

M. Benoît Jordil précise que, pour l'instant, ce n'est que Granges qui l'a fait car la demande ne concerne que la commune de Granges mais il a été mentionné dans les remarques que c'était la totalité du tronçon qui était demandée.

M. Nicolas Berset fait remarquer que, pour la commune de Granges, la distance est courte sur le chemin des Marais. M. Benoît Jordil répond par l'affirmative mais la totalité du chemin, y compris sur Attalens serait en restriction si c'est possible.

M. le Président conclut en indiquant que nous sommes dans l'attente de la réponse de Fribourg.

Mot de départ pour Mmes Catherine de Sousa et Kimberly Castelberg

Avant de conclure, M. le Président tient à dire que cette fin de législature est comme toujours synonyme de changement, comme vu avant au sein des commissions, mais aussi au sein du Conseil communal puisque nous avons enregistré 2 départs que nous regrettons malheureusement.

Donc, tout d'abord, il commence par Mme Kimberly Castelberg qui est entrée au conseil communal en 2021 et qui à ses débuts s'occupait des routes avant de passer dans le domaine de la santé et du social.

M. Savio Michellod tient à saluer son grand engagement tant pour la commune que pour le district au sein du réseau santé et social de la Veveyse, dont elle a été membre pendant plusieurs années, également du bureau du réseau santé et social de la Veveyse, Mme Kimberly Castelberg a aussi présidé la commission sociale de la Basse-Veveyse. Donc, dès son entrée en fonction, on lui a donné de lourdes responsabilités qu'elle a gérées avec brio donc il tient à la féliciter pour ton engagement durant ces 5 dernières années au sein de notre commune et comme dit hier soir, le Conseil communal te souhaite « bon vent pour la suite à toi et à ta famille » et bravo.

Et un deuxième départ, c'est Mme Catherine de Sousa qui, elle, nous a rejoint il y a trois ans à la suite d'une démission.

Elle était déjà engagée à l'époque au sein de la commission d'aménagement, donc elle connaissait fort bien les thématiques liées à l'aménagement dans notre commune et le hasard a voulu que c'est de ce dicastère-là qu'elle a hérité, avec en plus le dicastère de l'enfance qui comprend le cercle scolaire de la Basse-Veveyse ainsi que toute la gestion de l'accueil extra-familial, de l'accueil extrascolaire.

Mme Catherine de Sousa s'est aussi fortement engagée dans ses dicastères. Elle a parlé avant de la commission « Énergie et Environnement » mais ça faisait partie de sa sensibilité pour ces thématiques-là mais elle a aussi contribué à différents projets et le plus visible est celui la nouvelle place du village devant le restaurant avec ce fameux tilleul qui a reverdi malgré un départ un petit peu sec en fin d'année passée.

M. Savio Michellod tient également, au nom du Conseil communal, à la remercier pour son engagement durant ces 3 années au sein de notre commune, elle avait des dicastères plus spécifiquement communaux qu'elle a géré également avec brio.

Merci à Mme Catherine de Sousa, « bon vent » pour la suite à toi et à ta famille. Bravo.

M. le Président peut ainsi clore cette dernière assemblée communale de la législature en remerciant bien évidemment tous ses collègues du Conseil communal pour leur travail et en particulier Madame Christine Varone pour la bonne présentation et préparation des comptes.

Il remercie également bien évidemment Mme Cristina Beaud qui a aussi fait l'essentiel du travail en tant que boursière de notre commune ainsi que l'ensemble de l'administration communale.

Mme Patricia Gabriel, bien qu'absente, a contribué à la préparation de cette assemblée.

Mme Catherine Gaillard qui a été notre secrétaire de la soirée mais qui a également préparé cette assemblée.

Donc merci à l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli qui nous permet de fonctionner dans d'excellentes conditions.

Il n'y aura pas d'apéritif ce soir, on le fera à l'Assemblée constitutive avec les nouveaux élus communaux et nouveaux membres des commissions donc venez nombreuses et nombreux à cette Assemblée dont on vous communiquera la date le plus vite possible.

L'assemblée est levée à 21h46.

Le Président

La Secrétaire

Savio Michellod

Catherine Gaillard

Annexes :

- Rapport de la commission d'aménagement
- Rapport de la commission énergie et environnement